Message d’intérêt public

Protégeons nos collectivités contre les ours polaires

Date de début : 21 octobre 2022
Date de fin : 31 octobre 2022
Nunavut **45 s**

Le ministère de l’Environnement rappelle à toutes et à tous qu’il ne faut pas s’approcher des animaux sauvages ni les nourrir, car ces comportements peuvent les amener à avoir une dépendance sur les êtres humains et à des conduites agressives lorsqu’ils cherchent de la nourriture. Cette mise en garde s’applique également aux ours polaires.

L’ours blanc est dangereux et imprévisible, et il est essentiel de toujours se tenir à bonne distance de cet animal.

En vertu de la Loi sur la faune et la flore, toute personne prise en train de délibérément nourrir ou tourmenter un animal sauvage ou encore se trouvant dans un secteur dont l’accès a été interdit pour des raisons de sécurité publique est passible d’accusations.

Par ailleurs, on demande de ne pas laisser de carcasses ou de restants de chasse à proximité des hameaux pour éviter d’y attirer les ours blancs.

Le gouvernement du Nunavut offre un Programme de prévention des dommages causés par les animaux sauvages pour aider à couvrir les frais d’un contenant d’entreposage de viande à l’épreuve des ours.

Pour d’autres renseignements concernant la sécurité et les ours blancs, veuillez communiquer avec votre bureau local de la faune. Vous trouverez les coordonnées de tous les bureaux sur le site web du ministère de l’Environnement.

###

Relations avec les médias :

Estela Aguilar
Gestionnaire intérimaire des communications, de l'éducation et de la sensibilisation
Ministère de l'Environnement
867-975-7746
Eaguilar2@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.